

Environnement

LOI - CADRE
organisant au Rwanda la
défense de l'Environnement

1. Le 5 septembre 1985, à Kigali, Mademoiselle Mukatambara, Félicité, présentait au Premier Séminaire National sur l'Environnement (organisation Minisapaso/PNUE) une communication intitulée "La Législation et Réglementation sur l'Environnement au Rwanda". A propos des passages concernant "la législation et réglementation datant encore de l'époque coloniale", on peut détacher la phrase : " ces textes sont devenus insuffisants, sans harmonie, souvent surannés et ne correspondant plus aux réalités nationales du moment."

2. Le 7 juin 1986, à Bruxelles, à une journée d'information Nations Unies - Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer de Belgique, je présentais l'un des deux exposés-clés sous l'intitulé "L'Environnement et le Dialogue Nord-Sud". Ci-joint tiré-à-part de cette communication où, p.90, je citais Mlle Mukatambara. L'autre exposé-clé de la Journée, sur le même "L'Environnement et le Dialogue Nord-Sud", était prononcé par M. Mustapha Tolba, Directeur Exécutif du P.N.U.E., Nairobi, venu spécialement en Belgique.

3. Ayant accueilli M. Tolba en ma qualité d'ancien président de cette Académie, j'ai eu avec celui-ci beaucoup de contacts personnels et n'ai pas manqué de lui parler du Rwanda. Il m'a appris qu'au même moment, le P.N.U.E. finançait l'intervention d'un juriste-spécialiste du C.I.D.E. (Conseil International du Droit de l'Environnement) qui préparait pour l'Uganda une "Loi-Cadre" sur l'Environnement. A ma question, il répondit que si le Rwanda demandait officiellement au P.N.U.E. l'envoi à Kigali d'un expert similaire du CIDE qui y préparerait avec les autorités locales compétentes une "Loi-Cadre/Environnement" pour le Rwanda, il accueillerait cette requête avec autant de bienveillance que d'intérêt.

4. J'ai également contacté sur ce thème le Gouverneur Exécutif du C.I.D.E., mon ami Wolfgang Burhenne (Adenauerallee 214, D 53 Bonn) lequel a lui aussi réagi très positivement.

5. Les contacts-approches que j'ai à ce sujet dirigés depuis juillet 1986 vers le Rwanda sont malheureusement restés sans écho.

6. Je profite de ma présence à Kigali aux cérémonies du 1er juillet 1987 pour réitérer, cette fois à M. le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, ma proposition ci-dessus et, si celle-ci est jugée utile, mon offre d'intervenir personnellement auprès de M. Tolba, d'une part, et de M. Burhenne, de l'autre.

Bruxelles, le 25 juin 1987

